



Le Président Ndayishimiye lance le Projet Merankabandi II à Kayokwe



Le mardi 07 mai 2024, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a procédé au lancement officiel du Projet d'appui aux filets sociaux productifs et emplois, Cash for jobs-Merankabandi II, en commune Kayokwe de la Province Mwaro. Ce projet national financé par la Banque Mondiale vise à appuyer financièrement 200 milles ménages vulnérables identifiés dans toutes les provinces du pays.

Comme l'a indiqué la Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi, Madame Hawa Cissé Wagué, ce projet Merankabandi II est le résultat

du projet pilote exécuté de 2017-2022 dans 4 provinces du pays à savoir Gitega, Ruyigi, Karusi et Kirundo qui avait touché 56 milles ménages leur permettant d'améliorer les conditions de vie grâce un transfert monétaire de 36 milles par mois par ménage.

«Ce projet de 150 millions de dollars (soit 450 milliards de Francs Bu) s'aligne à la fois à la vision du gouvernement du Burundi de renforcer la résilience des communautés et au vœu de Son Excellence le Président de la République de faire tout pour que chaque bouche ait à manger et

Dans cette Edition:	page
Le Président Ndayishimiye lance le Projet Merankabandi II à Kayokwe	1
Le Chef de l'Etat reçoit en audience la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi	2
Le Président Ndayishimiye anime une séance de moralisation à l'endroit des responsables du Ministère de la Justice	3
Départ du Premier Ministre à destination de Nairobi au Kenya	3
Coopération Burundi-Gabon : Trois accords signés	4
Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise une Journée Portes Ouvertes, sixième édition	6
La vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 n'est pas un rêve démesuré	6
Le rôle des partenaires au développement et les amis du peuple burundais dans la mise en œuvre de la vision Burundi pays émergent en 2040 et Burundi pays développé en 2060	7
Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement signe les accords de siège avec la CEEAC	8

chaque poche de l'argent », a tenu à préciser Madame Cissé avant d'ajouter que ce nouveau projet, débuté en 2022 et qui durera 5 ans, a déjà apporté un soutien à 50 milles ménages des localités les plus touchées par l'insécurité alimentaire des provinces de Kirundo, Ngozi, Bubanza, Cibitoke et Rumonge.

«On ne cherche que le bien-être de tous les citoyens sans aucune exception, sans laisser personne de côté. Je me réjouis que j'ai eu un partenaire fiable, un partenaire de confiance qui va avec nous», a déclaré le Numéro Un Burundais en saluant d'une façon générale l'appui de la Banque Mondiale au Burundi et particulièrement ce projet qui contribue à l'atteinte de la Vision du Burundi émergent en 2040 et développé en 2060.

Réitérant l'engagement du gouvernement du Burundi à promouvoir le développement de la population via de tels projets notamment le Programme d'Autonomisation économique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ), Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE), etc., le Président de la République a recommandé aux bénéficiaires de considérer cet appui financier comme un capital qui leur est octroyé en vue d'entreprendre des projets gé-

nérateurs de revenus.

«Cette somme d'argent que vous bénéficiez, considérez-la comme de la manne. Utilisez-la à bon escient, on évaluera à la fin du projet pour voir ce que vous êtes devenus », a martelé le Chef de l'Etat qui n'a pas manqué de rappeler aux Burundais de ne pas compter sur l'aide extérieure mais de plutôt travailler assidûment pour s'enrichir tout en veillant au maintien de la paix et la sécurité de le pays.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a en outre instruit aux gouverneurs et aux gestionnaires du projet dans les communes et provinces du Burundi d'assurer sa pérennité à travers un suivi rigoureux auprès des bénéficiaires afin que le capital utilisé soit fructifié et multiplié par 3 à la fin du projet.

Signalons qu'à cette occasion du lancement du Projet MERANKABANDI phase deux, le Président de la République a octroyé 1 Million de Francs Bu à chacun des 4 groupes d'animation culturelle présents dans l'optique de les aider à lancer des projets de développement. **(Présidence)**

Le Chef de l'Etat reçoit en audience la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi



Le mercredi 8 mai 2024, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi a, reçu en audience, au Palais NTARE RUSHATSI, Madame Violet Kakyomya, nouvelle Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi. Elle était venue lui présenter ses Lettres de créance. Ils ont échangé sur le développement du Burundi et sur les changements climatiques par rapport à leurs effets catastrophiques au Burundi et dans la Sous-

région. Ils ont aussi parlé du renforcement des relations diplomatiques qui existent entre les Nations Unies et le Burundi.

Au cours de cette audience, la nouvelle Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi a apprécié positivement l'accueil chaleureux lui réservé par les autorités burundaises et s'est engagée à poursuivre le travail de son prédécesseur pour préserver les liens d'amitié et de coopération.

Madame Violet Kakyomya a réaffirmé son engagement à appuyer le Burundi dans ses efforts de faire face aux effets liés aux changements climatiques. Très particulièrement, elle a promis de mobiliser davantage les organismes du système onusien pour qu'ils volent au secours des sinistrés de la montée des eaux du Lac Tanganyika.

Prenant la parole, le Chef de l'Etat burundais, Son Excellence Ndayishimiye lui a souhaité la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions au Burundi. Il a saisi l'occasion pour remercier le Système des Nations Unies par rapport à ses soutiens multiformes au Burundi.

Pour prévenir et limiter les effets liés aux changements climatiques, le Numéro Un Burundais a fait savoir que la

population burundaise est mobilisée à planter les arbres comme les avocatiers qui, mieux que les eucalyptus par exemple, cohabitent bien avec d'autres plants. Il a aussi fait mention du traçage des courbes de niveau et de l'aménagement des puisards.

Il a également annoncé que le Gouvernement burundais compte délocaliser la population de Gatum-

ba victime de la montée des eaux vers d'autres endroits.

Le Chef de l'Etat lui a assuré la pleine collaboration du Gouvernement burundais et a exhorté le Système des Nations Unies au Burundi à servir de relais pour faire connaître les nombreuses opportunités du Burundi aux investisseurs. **(Présidence)**

Le Président Ndayishimiye anime une séance de moralisation à l'endroit des responsables du Ministère de la Justice



Le vendredi 10 mai 2024, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi a tenu une séance de moralisation, en commune Matana dans la Province de Bururi, à l'intention des Responsables du Ministère de la Justice pour s'enquérir de l'état de la justice dans leurs secteurs d'intervention.

Dans le but d'atteindre un Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060, le Chef de

l'Etat Burundais a invité ces Cadres au changement de mentalité, à la solidarité, au travail assidu, au développement personnel et au renforcement de capacité.

Après être informé des défis qu'ils rencontrent lors de l'accomplissement de leurs missions, le Numéro Un Burundais leur a recommandé de persévérer et de travailler en synergie pour préserver le socle du développement.

Pour clôturer les activités de la journée, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a visité le Centre Semencier de Nyabisindu situé sur la Colline Ruryazo dans la Commune de Kayokwe, province de Mwaro où on y a cultivé différentes variétés de cultures dont la pomme de terre, le blé et le haricot, sur une superficie de plus de 17 hectares.

Le Président Ndayishimiye a conseillé de penser au système de forage pour une irrigation moderne, au lieu des motos-pompes et a invité la population de Mwaro à souvegarder la paix. **(Présidence)**

Départ du Premier Ministre à destination de Nairobi au Kenya

Le Premier Ministre Lieutenant General de Police Gervais Ndirakobuca a voyagé mercredi 8 mai 2024 à destination de Nairobi au Kenya où il représenta le Chef de l'Etat en date du 09 mai 2024 au sommet de Nairobi sur les engrais et la santé du sol. Comme l'a indiqué le Premier Ministre Gervais Ndirakobuca, l'objectif de ce sommet est de mettre en application les résolutions issues du 37^{ème} sommet des pays africains qui s'est tenu à Addis-Abebas en Ethiopie en date du 17 au 18 février 2024. L'attente de ce Sommet est que l'utilisation des engrais soit bien étudiée avec des dosages bien déterminés de façon que ces fertilisants donnent des productions satisfaisantes sans dégrader les sols a indiqué le premier ministre



Gervais Ndirakobuca. **(RTNB)**

Coopération Burundi-Gabon : Trois accords signés



Le lundi 06 mai 2024, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Ambassadeur Albert Shingiro a représenté le Gouvernement à l'Assemblée Nationale dans la séance plénière pour présenter l'exposé de motifs des projets de lois portant ratification d'un accord commercial et d'un accord en matière de main-d'œuvre signés entre le Burundi et le Gabon. Ces projets ont l'objectif commun de renforcer les liens de coopération entre les deux pays, raffermir la confiance entre les Etats et la mise en œuvre de la politique de diplomatie économique. Ces projets de lois ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Nationale à la même séance. Les travaux de la séance plénière étaient dirigés par le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Gélase Daniel Ndirabirabe.

Selon le Ministre Albert Shingiro, ces projets de lois ont l'objectif commun de renforcer les liens de coopération entre les deux pays, raffermir la confiance entre les Etats et la mise en œuvre de la politique de diplomatie économique. Il a expliqué que l'accord général abroge celui signé le 10 décembre 1975 à Franceville dans l'objectif de l'adapter aux réalités actuelles. La ratification de cet accord va servir de base pour les négociations et la conclusion des accords sectoriels divers. L'accord commercial a pour vocation de promouvoir et d'intensifier les relations commerciales au profit des deux pays et des peuples frères. Il ouvre des perspectives nouvelles aux échanges entre le Burundi et le Gabon en



apportant aux exportateurs et/ou importateurs une garantie d'un environnement transparent. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud. Pour le Burundi, ratifier cet accord va accroître et intensifier le



commerce intra-africain ainsi que la coopération économique dans l'esprit du Plan d'actions de Lagos adopté en avril 1980.

Des Honorables Députés ont soulevé leur inquiétude que la main d'œuvre en provenance du Burundi risque d'avoir des problèmes comme en 1975 où les Burundais qui sont partis exploiter les terres arables du Gabon, sur base de pareil accord, ont été victimes d'une hostilité des Français qui les considéraient comme une menace à leurs marchés d'écoulements de leurs produits finis. Le Ministre Albert Shingiro les a tranquilisés que le Burundi veille à la sécurité de sa main d'œuvre envoyée à l'étranger. **(MAECD)**

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi portant révision de la loi portant modification de la loi régissant la presse au Burundi

Les délits de presse qui étaient passibles de peines d'emprisonnement seront dépenalisés et punissables de peines d'amendes allant de cinq cent mille à un million cinq cent francs burundais. C'est l'une des innovations apportées par le projet de loi por-

tant révision de la loi No1/19 du 14 Septembre 2018 portant modification de la loi No1/15 du 9 mai 2015 régissant la presse au Burundi, analysé et adopté à l'unanimité le mardi 7 mai 2024 par l'Assemblée Nationale. Comme l'a indiqué Madame Léocadie Ndacayisaba, Mi-



nistre en charge de la communication et des médias, venue présenter ce projet de loi devant les Elus du Peuple, ces délits sont entre autres l'injure, l'imputation dommageable, l'outrage, la diffusion de fausses nouvelles, l'outrage public aux bonnes mœurs, la dénonciation calomnieuse, l'atteinte à la vie privée et l'atteinte à la présomption d'innocence. Néanmoins, toutes les autres infractions comme l'incitation à la haine raciale et ethnique ou l'atteinte à la sureté de l'Etat, seront sanctionnés conformément au Code pénal et à d'autres lois particulières. Modifiée plusieurs fois depuis l'an 2013, la loi régissant la presse au Burundi tient en compte l'évolution du paysage médiatique, avec l'émergence de plus en plus considérable des médias en ligne, le développement des radios communautaires et l'utilisation des smartphones et autres appareils mobiles comme supports de diffusion médiatique. Il contribue également à l'élargissement des droits et devoirs des journalistes et des organes de presse.

Ainsi, tout média en ligne ainsi que l'adresse de son siège doit être déclaré auprès du Conseil National de la Communication et auprès du parquet de la République dans le ressort de son siège. Un média en ligne qui cesse de publier pendant 90 jours doit nécessiter une nouvelle déclaration pour publier à nouveau. Quant aux radios communautaires, la presque totalité des journalistes qu'ils emploient sont des bénévoles. De même que certains autres médias privés, qui emploient des journalistes sans contrats de travail et qu'ils ne rémunèrent pas en conséquence. Pour leur meilleure protection, les responsables des organes de presse doivent s'assurer que tous les membres de leur personnel sont en conformité avec la législation du travail et la législation sociale. Ce projet de loi dispose également que le journaliste, en tant qu'acteur social qui remplit sa mission dans l'intérêt de tous les citoyens, a droit à un salaire lui permettant



de vivre, sans risque de succomber à la corruption et à la perte de son indépendance.

S'agissant des avantages accordés aux organes de presse, à l'exonération de la TVA à l'importation du matériel d'équipement, ce nouveau projet de loi ajoute l'exonération des droits de douane, dont l'étendue sera déterminée par une ordonnance conjointe du ministre des Finances et de celui ayant la communication dans ses attributions.

Concernant la place du cinéma et de la publicité, qui étaient considérés dans la loi de 2018 comme des médias à part entière, donc soumis au contrôle du Conseil National de la Communication, ce nouveau projet



de loi ne les concerne que s'ils sont diffusés par voie médiatique. Pour tout le reste, ils ne doivent être régis que par des textes spécifiques. Toujours dans le but d'élargir l'accès à l'information, avec le démarrage prochain de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB), le montant pour diffuser les images à l'intérieur du pays passera de 5000 dollars américains facturés par le fournisseur StarTimes à 1250 dollars américains en ville et 700 dollars américains pour les zones rurales. Bien que défini en dollars américains, le paiement à la STNB se fera en francs burundais au taux de la Banque Centrale. Signalons que jusqu'à ce jour, deux cent quarante (240) médias sont inscrits au sein du Conseil National de la Communication. **(Assemblée Nationale)**

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise une Journée Portes Ouvertes, sixième édition



Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a organisé le mardi 07 mai 2024, à Donatus Conférence Center, une Journée Portes Ouvertes, sixième édition, sous le thème : «Le rôle de la diplomatie économique dans la mise en œuvre de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060». La journée était caractérisée par des présentations et des échanges sur différents thèmes ainsi qu'un film documentaire sur les missions et les réalisations dudit ministère.



Cette Journée a vu la participation des invités en provenance des institutions gouvernementales et non gouvernementales dont les Députés et Sénateurs, le Maire de la ville de Bujumbura, les Hauts cadres de l'Etat, les Chefs des missions diplomatiques et consulaires accrédités au Burundi, les Représentants des Organisations régionales et internationales accréditées au Burundi, les Représentants des Confessions religieuses, les Représentants des Partis politiques agréés en Mairie de Bujumbura, les Représentants des Elus locaux en Mairie de Bujumbura, les Représentants des ONGs agréées en République du Burundi, ainsi que les Cadres et les-

Hauts Cadres du Ministère.

La Journée portes ouvertes répond aux recommandations faites aux services publics par les plus Hautes autorités de la République du Burundi, en l'occurrence par la voix la plus autorisée de Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, de renforcer la bonne Gouvernance par la mise en avant de l'obligation de « rendre compte » et de redevabilité des institutions étatiques envers le peuple Burundais.

Le Maire de la ville de Bujumbura Général de Brigade Pol Hatungimana Jimmy a salué la tenue de cette activité dans la ville de Bujumbura. Il a précisé que le thème choisi pour cette journée rentre dans la droite ligne des ambitions légitimes du Gouvernement qui vise à améliorer le bien-être de la population burundaise. Le Représentant résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), Monsieur Mathieu Ciwela a indiqué que le Burundi, comme les autres pays en développement, a besoin d'un partenariat fort et efficace pour relever les défis de l'émergence. Il a indiqué que la diplomatie économique est incontournable dans la réalisation de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060». Il a réitéré la disponibilité du PNUD à accompagner le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement afin de continuer à le doter des moyens techniques et institutionnels nécessaires lui permettant d'accomplir ses missions. (MAECD)

La vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 n'est pas un rêve démesuré

Lors d'ouverture de la Journée Portes Ouvertes qui était organisée le mardi 07 mai 2024, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Albert Shingiro a affirmé que la vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 n'est pas un rêve dé-

mesuré.



mesuré, mais une voie empruntée ayant à l'esprit non seulement les clés du succès, mais aussi de contourner les obstacles en cours de route. L'appel lancé par Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi dans son préface à la Vision est révélateur à plus d'un titre : « ...Cette vision implique des synergies de politiques qui lieront efficacement les perspectives à long terme à la planification à court terme. Les structures de la planification devront ensuite la tra-

duire en programmes et projets de développement durables... ». C'est cela qui explique la révision du Plan National de Développement 2018-2027 pour son plein alignement à la nouvelle Vision du Burundi. La Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Burundi Pays Développé en 2060 est attachée autour de 22 objectifs touchant des aspects spécifiques des Ministères sectoriels. Pour ce qui est du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, son attention sera plus orientée vers l'objectif 22 qui sert à « Mobiliser le partenariat pour le Développement et la Diaspora ». Cet objectif se traduit dans le Plan National de Développement révisé par premièrement, l'enjeu 3 portant mécanismes efficaces et efficients de mobilisation des ressources, capitalisation de la Coopération et recherche du financement innovant ; deuxièmement par l'orientation stratégique 5 qui consiste à mobiliser les ressources, améliorer la Gestion des dépenses publiques et développer la Coopération internationale; troisièmement par l'axe d'intervention No16 relatif au Développement de la Coopération régionale et internationale ; quatrièmement par l'objectif stratégique no 3 qui s'oriente vers la consolidation et le développement de la coopération et le partenariat sous régional, régional et international, cinquièmement et enfin par le programme no1 relatif à la rationalisation de la Coopération et du partenariat dans les organisations sous régionales, régionales et internationales. (MAECD)

Le rôle des partenaires au développement et les amis du peuple burundais dans la mise en œuvre de la vision Burundi pays émergent en 2040 et Burundi pays développé en 2060

Cette Journée Portes Ouvertes enregistrait des invités qui venaient des pays qui ont emprunté la voie de l'émergence et du développement et qui ont réussi. D'autres sont en route et enregistrent des succès et sont au niveau du non-retour; pendant que d'autres, comme le Burundi, se mettent en route petit à petit mais sûrement. C'était une occasion pour les Burundais de capitaliser toutes les expériences, les expertises, les leçons apprises en termes de succès et d'obstacles..

Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye martèle « Le Succès de la mise en œuvre de la Vision requiert son appropriation par tous afin de

renforcer la participation et l'engagement de tous les citoyens, des sociétés civiles, du secteur privé, des organisations non Gouvernementales, de la Communauté internationale ainsi que nos Partenaires au développement... ».

Le Chef de l'Etat indique également que la réussite de la Vision résultera de son appropriation par tous afin de renforcer la participation et l'engagement de tous les citoyens, des sociétés civiles, du secteur privé, des organisations non Gouvernementales, de la Communauté internationale ainsi que nos Partenaires au développement. Elle résultera également de la capacité d'entretenir un environnement favorable qui puisse garantir la Paix et la stabilité politique du pays



et des partenariats stratégiques mutuellement avantageux avec les partenaires qui souhaitent cheminer avec le Burundi.

Le Ministre Albert Shingiro a à cet effet invité la communauté nationale et internationale qui était présentes

aux activités de cette Journée Portes Ouvertes à faire de cette journée la leur et de ne pas hésiter à enrichir le débat qui serait autour des thématiques qui étaient préparés pour la circonstance. (MAECD)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement signe les accords de siège avec la CEEAC



Le lundi 06 mai 2024, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a procédé à la signature de deux accords de siège entre le Burundi et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont l'un est relatif au Bureau de Représentation de la CEEAC au Burundi et l'autre est relatif au Centre Régional de Gestion des Ressources en Eau. Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage Monsieur Prosper DODIKO et d'autres Cadres du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement étaient aussi les invités à ces cérémonies. Dans son allocution, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a réaffirmé que les rela-



tions amicales entre le Burundi et la CEEAC datent de longtemps et que la signature de ces accords cimentera davantage les bonnes relations déjà existantes.

L'Ambassadeur Albert SHINGIRO a dit que le Burundi est déterminé à contribuer dans l'atteinte de l'objectif visé dans la Réforme Institutionnelle de la CEEAC « Améliorer l'efficacité et l'efficience de la CEEAC dans le but de réaliser un saut qualitatif majeur dans la gouvernance de l'Organisation pour en faire une Communauté Economique Régionale viable et forte, dotée d'un Exécutif à l'architecture rénovée et adaptée aux défis du monde contemporain ». Il a ajouté que pour le Gouvernement du Burundi, l'eau est un élément majeur dans tous les secteurs de la vie du pays en général. Il a garanti la délégation de la CEEAC que le Burundi est prêt d'assurer le

suivi d'instaurer un Centre d'Excellence Intégré sur les Questions de l'Eau pour servir à la Vision Africaine de l'Eau (VAE) libellée comme suit : « une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable aux fins de développement socio-économique, de la coopération régionale et la protection de l'environnement ». Pour ce qui est de la Cour des Comptes Communautaire, l'Ambassadeur Albert SHINGIRO a dit que le Burundi est prêt à contribuer dans la mise en œuvre de ce projet et l'abriter pour que l'Afrique soit une région stable, paisible, prospère

et unie dans tous les secteurs. Le Burundi réaffirme son attachement dans le renforcement de la coopération et dans la mise en œuvre de ces deux projets dans l'intérêt de ces deux peuples respectifs. Le Président de la Commission de la CEEAC Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO a exprimé sa gratitude à l'égard du propos de son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement assez riche et important, et a réaffirmé que lui et sa délégation feront de leur mieux dans l'aboutissement de ces deux projets signés. (MAECD)

Le Ministre de l'Intérieur, de Développement Communautaire, et de la Sécurité Publique appelle la population à répondre au recensement général



Le mardi 07 mai 2024, le Ministre de l'Intérieur, de Développement Communautaire, et de la Sécurité Publique Monsieur Martin Ninteretse, dans une interview qu'il a accordée aux journalistes dans la capitale politique Gitega, a annoncé que le recensement général de la population, de l'agriculture et de l'élevage est prévu du 15 août au 06 septembre 2024.

Le Ministre de l'Intérieur a dit que ce recensement est un travail d'honneur pour le pays et la population burundaise qui vise à atteindre la vision 2040-2060, Burundi émergent, Burundi développé. Il faut qu'on sache les statistiques de la population qu'on doit servir, a-t-il ajouté. Selon le Ministre, dans ce recensement général de la population, de l'agriculture et de l'élevage, on doit savoir la répartition de la population par tranche d'âge, sexe, etc.

Pour le bon déroulement du recensement, le Ministre en charge de l'intérieur Monsieur Martin Ninteretse a fait savoir que les administratifs ont un rôle très important. Ils doivent s'approprier de tout le

processus du recensement pour qu'il n'y ait aucune erreur dans les statistiques dans l'effectif qui sortira des résultats du recensement. Il indique que les administratifs doivent orienter et accompagner les agents recenseurs dans le processus du début à la fin car ces agents ne sont pas généralement des natifs des localités dans lesquelles ils sont affectés. Le Ministre Martin Ninteretse a mis en garde aux administratifs qui ne vont pas bien collaborer avec les agents recenseurs.

Le Ministre de l'intérieur de Développement Communautaire, et de la Sécurité Publique a aussi dit que le recensement sera digital car on a mis à la disposition de plus de 20 milles tablettes aux agents recenseurs qui seront utilisées dans ce recensement et permettront de constituer une base des données. "Nous n'avons pas le droit à l'erreur parce que le recensement préliminaire qui a eu lieu nous a donné cette indication qui nous oriente parce qu'un agent recenseur couvrira plus au moins 1000 et 1200 ménages en milieu urbain et entre 800 et 1000 ménages en milieu rural" a précisé le Ministre.

Il a félicité la population car elle a répondu positivement à l'appel qui était lancé et les agents recenseurs car ils ont essayé de faire de leur mieux jusqu'à présent.

Le Ministère de l'intérieur a demandé à la population de dire la vérité sur les questions posées. Il a tranquilisé la population car les questions posées ne sont pas une enquête plutôt des questions pour mieux orienter dans la planification afin d'améliorer l'habitat, l'agriculture, l'élevage et orienter dans la vision 2040-2060. Le Ministre a demandé avec insistance aux les agents recenseurs de poser les questions avec courtoisie afin d'avoir des bonnes réponses. (RTNB)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Dévelop- pement

Département de la Communica- tion

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi